

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 du mois de décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent : 1 M. Olivier BACCIALONE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181224-DL19122018-09-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

N°DL19122018-09 : Plateau sportif de la Cousteyre : demande de subvention auprès du Département de la Gironde

Rapporteur : Madame Sylvie LAVERGNE

La décision du Département de la Gironde, dans le cadre de la réalisation du collège de Lacanau à la Cousteyre, comportait l'obligation de réaliser de manière concomitante, sous maîtrise d'ouvrage communale, l'ensemble des espaces sportifs indispensables à la pratique des activités physiques et sportives et exclusivement réservés au Collège.

Outre le gymnase de type C, en fonctionnement depuis l'ouverture du collège, et la structure artificielle d'escalade, en place depuis octobre 2018, il s'agit de conforter les équipements sportifs indispensables au bon fonctionnement des activités physiques et sportives du collège.

Ainsi, un équipement pluridisciplinaire est prévu derrière l'actuel gymnase et avec un accès direct depuis le collège de Lacanau. Il s'agit d'un plateau multi-jeux, dit plateau sportif, de 4 000m² avec un revêtement synthétique, disposant d'une piste droite de 100 mètres, avec 4 couloirs, et d'une aire de saut.

Dans le cadre d'un processus innovant la matière de comblement choisie est le liège. Sur le plan écologique, le liège est un matériau naturel, issu d'une ressource renouvelable, l'écorce du chêne liège. Le bilan carbone d'un terrain rempli en liège est par ailleurs bien inférieur à celui d'un terrain rempli en matériaux pétroliers, puisque le liège permet de stocker du CO². Sur le plan sportif, le liège procure plus de confort de jeu. Le remplissage du gazon synthétique avec le liège constitue une véritable « couche de performance » : les qualités sportives du complexe synthétique s'apparentent à celle d'un gazon naturel. Elle apporte ainsi une meilleure absorption des chocs et restitue plus faiblement l'énergie, critères importants dans la prévention des traumatismes tendineux.

Cette opération estimée à 409 000 HT € est éligible au financement du Département de la Gironde dans le cadre des Pactes Territoriaux et de la Mission Médoc et plus particulièrement du facteur innovant de ce projet sportif. Le taux d'intervention est de 60 % du montant HT et le Coefficient de solidarité appliqué est celui de la CDC médoc Atlantique, soit 1,14 pour l'année 2018.

VU l'avis de la commission Sports, rendu lors de sa réunion du 12 décembre 2018

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines, rendu lors de sa réunion du 13 décembre 2018

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité et pour le collège de LACANAU de bénéficier d'un tel équipement,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du Département de la Gironde les subventions liées à ce projet et signer les documents afférents

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Peyrondet', is written over a blue horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181224-DL19122018-09-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018